GESTION DE VOS DÉCHETS DE BUREAU

LA CONFIANCE SE GAGNE
SUR LE TERRAIN

OFFRE
5 FLUX ET +

VERS LE ZÉRO DÉCHET EN ENTREPRISE : UNE AMBITION PARTAGÉE

En tant qu'acteur historique de la gestion des déchets, le Groupe Nicollin vous apporte son expertise et son savoir-faire pour vous accompagner dans la mise en place du tri à la source dans vos bureaux. Nous mettons à votre disposition des solutions personnalisées pour assurer une gestion optimale et responsable de vos déchets, de la collecte à la valorisation.

Grâce à nos services, vous contribuez activement à la réduction de l'empreinte écologique de votre entreprise tout en respectant les obligations légales. Le décret n°2016-288, issu de la loi de Transition Énergétique, impose depuis le 1er juillet 2016 le tri à la source et la valorisation de 7 flux de déchets : Papiers et cartons, Plastiques, Métaux, Verre, Bois, Déchets alimentaires, Déchets dangereux.

Mise en place du tri à la source

Accompagnement, conseil & expertise

De 5 flux à 13 flux de déchets collectés et valorisés

Suivi et traçabilité

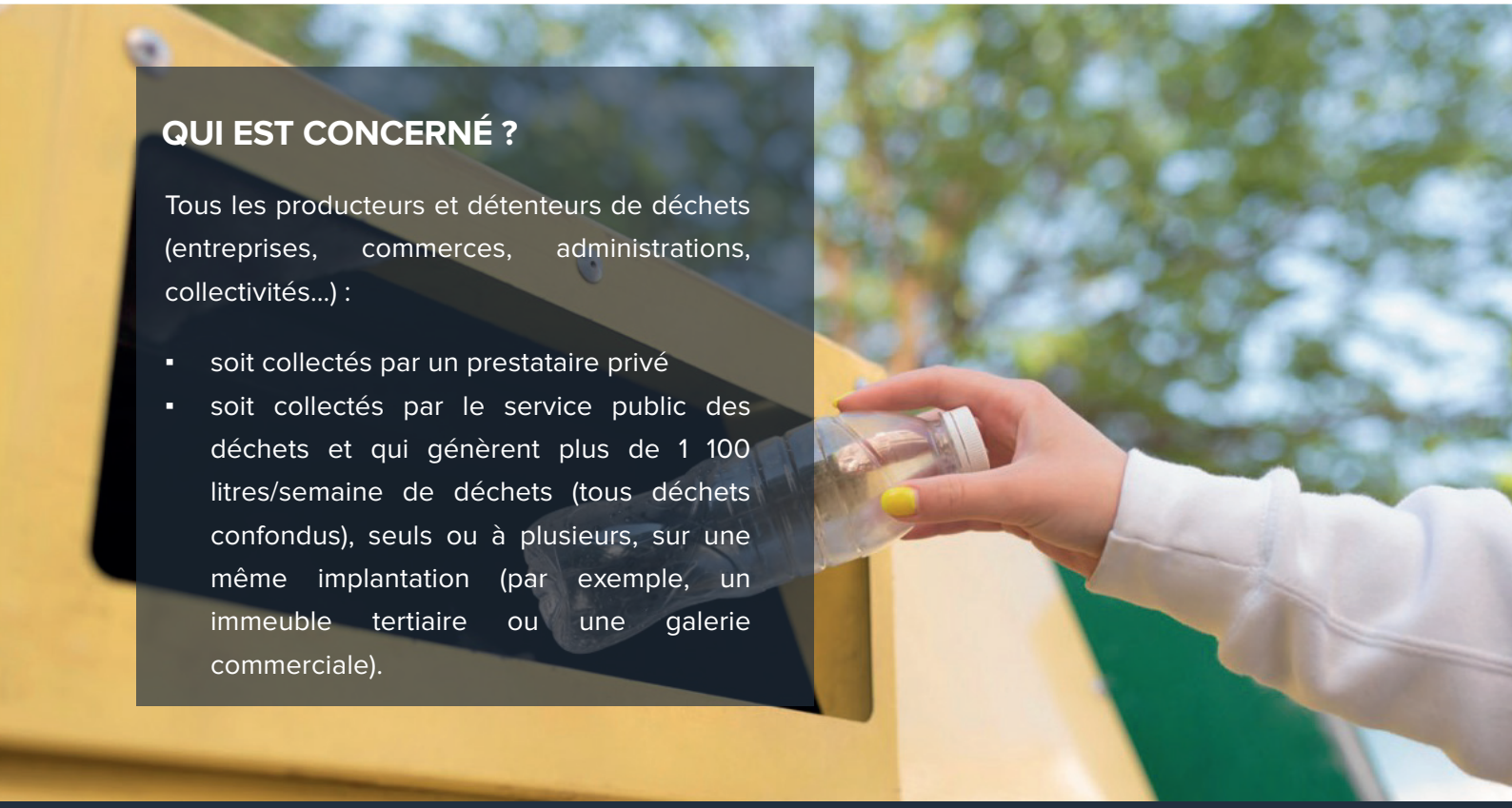

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) :

- soit collectés par un prestataire privé
- soit collectés par le service public des déchets et qui génèrent plus de 1 100 litres/semaine de déchets (tous déchets confondus), seuls ou à plusieurs, sur une même implantation (par exemple, un immeuble tertiaire ou une galerie commerciale).

LES ÉTAPES

Étape 1 :
CONSEIL ET EXPERTISE

Enquête terrain (caractérisation des déchets, études des contraintes spatiales...) et proposition d'un dispositif de tri sur-mesure.

Étape 2 :
INSTALLATION DU DISPOSITIF

Mise en place des poubelles, sensibilisation et mise à disposition de supports de communication.

Étape 3 :
GESTION DES DÉCHETS DU SITE

Vérification de la qualité du tri des déchets du site et sur tri des déchets.

Étape 4 :
COLLECTE & SUIVI DIGITALISÉ

Collecte optimisée, traçabilité du volume et poids des déchets.

Étape 5 :
VALORISATION DES DÉCHETS

Transport vers des unités de valorisation spécialisées et suivi des taux de valorisation.

Étape 6 :
SUIVI & RESTITUTION DES DONNÉES

Collecte des données, suivi des données dans votre espace client.

AVANTAGE

- 40 % de valorisation des déchets supplémentaires immédiatement
- Mise en conformité réglementaire (décret 7 flux, certification...)
- Valorisation économique des déchets papier / carton
- Mise en place de pratiques vertueuses (écogestes)
- Indicateurs de suivi RSE grâce à la traçabilité de nos prestations
- Hausse des performances environnementales

ENVIRONNEMENT - SERVICES - EAU

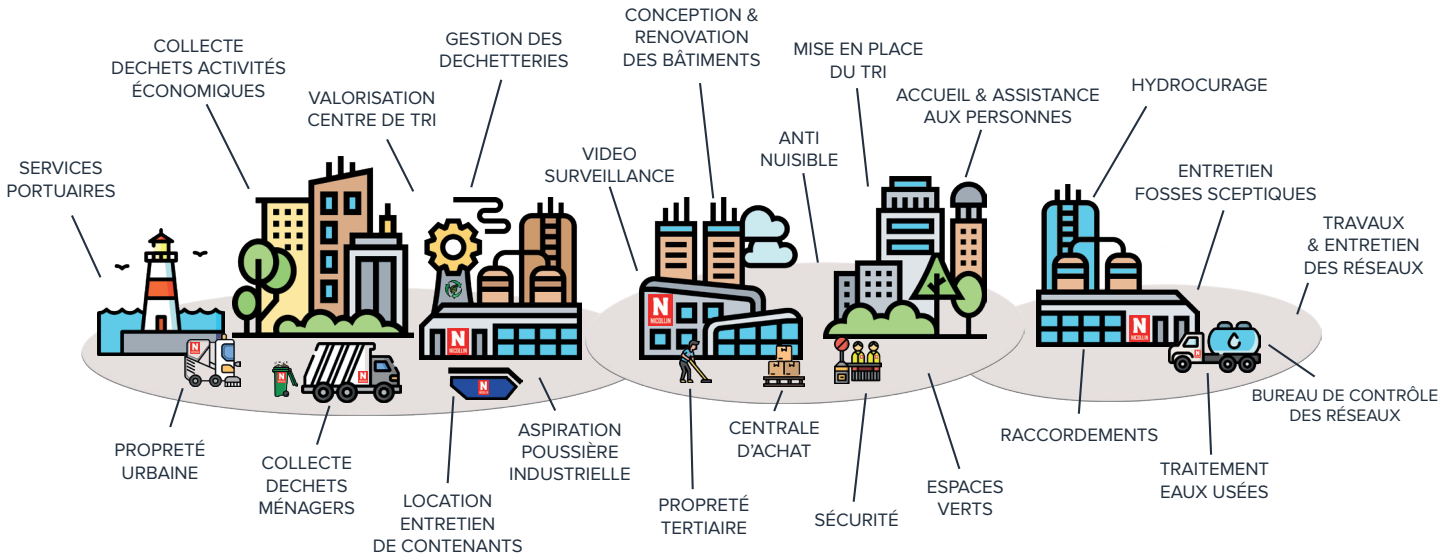

NICOLLIN
ENVIRONNEMENT

4895 rue de la Jeune Parque
34073 MONTPELLIER
Tél : 04 11 93 43 64

NICOLLIN
SERVICES

Parc d'Activité «la Garrigue»
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
Tél : 04 99 77 33 33

NICOLLIN
EAU

134 rue des Jardins
30120 MOLIERES-CAVAILLAC
Tél : 04 67 81 17 72

CONTACTEZ-NOUS

www.groupenicollin.com